

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 13

Artikel: Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1857 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ment ajouter que votre bataillon vaudois se comporte ici à la satisfaction générale, et est fort capable de commencer la réhabilitation des milices vaudoises, réhabilitation qui s'accomplira bien une fois tout-à-fait. »

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1857.

B. Administration militaire en particulier.

(Suite.)

Nous exprimons le désir que quelques cantons exercent une surveillance plus sévère sur les changements de monture des cavaliers, et fassent passer tous les chevaux nouveaux aux cours de remonte, sans avoir égard à des considérations secondaires.

Les compagnies de dragons nos 1, 5, 7, 9, 13, 15, 17, 19 et 21 devaient passer des *cours de répétition* en 1857; les compagnies nos 1, 9 et 19 furent réunies à Winterthur; les nos 7, 15, 17 et 21 à Bière, et les nos 5 et 13 à l'école centrale de Thoune.

La compagnie n° 9 de St-Gall est la seule qui ait eu l'effectif réglementaire; toutes les autres étaient plus ou moins incomplètes; la plus faible était le n° 7 du canton de Vaud, qui n'avait que 37 hommes.

Quelques cantons accordent trop facilement des dispenses, et affaiblissent ainsi outre mesure les compagnies.

Les compagnies de guides nos 3, 5 et 7, et les demi-compagnies nos 4 et 8 ont fait leurs cours de répétition dans leurs cantons. La compagnie n° 7 de Genève a seule été au complet.

En réunissant dans un même cours de répétition plusieurs compagnies de dragons de divers cantons, l'on a l'avantage d'exciter l'émulation et l'on obtient des progrès sensibles.

L'inspection de la cavalerie de réserve a été faite par les cantons, sauf à Genève, où la demi-compagnie de réserve a subi l'inspection fédérale en même temps que la compagnie n° 7.

4^e Carabiniers.

Les carabiniers ont eu en 1857 *cinq écoles de recrues* qui ont eu lieu à Thoune, Moudon, Winterthur, Luziensteig et Lucerne. A Moudon, où la caserne offre peu d'espace, et à Luziensteig, dans le voisinage duquel il n'y avait aucun canton qui dût faire suivre à ses carabiniers un cours de répétition, les recrues restèrent seules. Sur les autres places on leur adjoignit des compagnies faisant leurs cours de répétition, et l'on obtint ainsi de l'émulation dans l'instruction et dans la discipline. Il est à désirer que les casernes de Moudon et de Winterthur subissent bientôt les réparations annoncées depuis longtemps, pour que l'autorité militaire ne soit pas gênée dans les mesures qu'elle doit prendre.

Les écoles de recrues ont été fréquentées par 778 recrues; les cadres ont compté

191 hommes. L'école de recrues de Thoune a été renforcée par un cours spécial de 15 jours, destiné aux aspirants de seconde classe, au nombre de 22.

Presque tous les cantons observent les dispositions réglementaires sur le choix des hommes; les cantons de Schwytz et de Fribourg pourraient cependant y mettre plus de soin.

Toutes les recrues sont entrées au service avec des carabines à l'ordonnance. Les cantons exercent dans l'acquisition des fournitures une surveillance convenable. Schwytz seul reste en arrière sous ce rapport. Les couteaux de chasse réglementaires ne manquent plus que dans les cantons de Berne, de Glaris et du Valais. Quelques cantons tardent encore à faire l'acquisition des objets d'équipement à la nouvelle ordonnance; c'est ainsi qu'Uri et les deux Unterwald ont encore les anciens weidsacs; Uri, Schwytz, Unterwald-le-Haut et le Bas, Glaris, Zug et Appenzell ont encore des sacs à l'ancienne ordonnance. L'équipement des weidsacs et des sacs est à peu d'exceptions près au complet.

Grâce aux efforts des cantons, l'habillement fait des progrès continuels. Dans certains cantons, comme Schwytz, Unterwald et Tessin, la petite tenue est fournie par les hommes eux-mêmes ou par leur commune; l'on remarque alors des bigarures souvent assez graves. Les recrues de Zurich, de Berne et de Lucerne, et une partie de celles de Schwytz, d'Appenzell, de Bâle-Campagne, d'Argovie, de Thurgovie, du Tessin, de Vaud et du Valais ont des capotes à l'ordonnance.

L'instruction préparatoire donnée par les cantons laisse encore à désirer; au lieu de s'en tenir à l'école du soldat, on fait de l'école de peloton et du service de tirailleurs. Le tir n'est pas mieux exercé; beaucoup de recrues avaient à peine tiré vingt coups avant d'entrer dans les écoles fédérales.

L'école de soldat, de peloton et de compagnie a été satisfaisante. L'école d'infanterie légère demande encore plus de promptitude dans les mouvements et un meilleur emploi du terrain. Les résultats du tir ont été en somme satisfaisants. A la distance de 400 pas l'on a obtenu en moyenne les 65 p. % des coups en cible, et le 25 p. % des coups dans le mannequin. Quand toutes les compagnies seront armées à la nouvelle ordonnance, quand les carabiniers connaîtront leur arme, lorsque des sociétés de tir à la carabine fédérale se seront formées dans les cantons, et que ces armes auront obtenu l'accès des tirs fédéraux et cantonaux, la Suisse aura un corps de tireurs qui pourra lui rendre les plus grands services en campagne. La connaissance de leur arme et la théorie du tir sont familières aux recrues. Le temps ne permet pas de pousser l'escrime à la baïonnette au-delà des mouvements, des positions et des parades. Le service intérieur se fait avec soin et l'ordre est satisfaisant. Le service de garde est soigneusement exercé en théorie et en pratique. Le service de sûreté en campagne est également cultivé avec zèle.

Les aspirants ont fait des progrès à l'école de cette année. Deux compagnies de carabiniers faisaient un cours de répétition pendant que cette école avait lieu, et fournissaient aux aspirants l'occasion de faire des exercices pratiques très utiles. Les aspirants de cette année étaient cependant en général moins bien doués que ceux de

l'année précédente. Sur 22 aspirants, 13 seulement ont été admis sans condition, et 4 à la condition d'assister l'année suivante comme officiers à une école de recrues. 5 aspirants n'ont pas pu être déclarés aptes ; ils devront se retirer tout à fait, ou subir l'année prochaine une nouvelle école comme aspirants.

Ce sont les compagnies formant les numéros impairs qui ont suivi cette année les *cours de répétition* ; 12 compagnies d'élite et 14 de réserve ont fait ce service ; pour 11 compagnies d'élite, qui avaient fait la campagne l'hiver précédent, cette campagne fut comptée comme cours de répétition.

Trois compagnies d'élite seulement ont eu des surnuméraires ; les autres avaient à peine l'effectif réglementaire ; il manquait 12 hommes à la compagnie n° 13 de Fribourg et 28 à la compagnie n° 23 de Schwytz. Quatre des compagnies de réserve avaient des surnuméraires ; la plupart des autres étaient trop faibles. La compagnie n° 57 d'Argovie aurait dû avoir 22 hommes et la compagnie n° 63 du Valais 41 hommes de plus. Il est vivement à désirer que les cantons complètent leurs compagnies, et qu'ils cherchent même à leur donner des surnuméraires. Les compagnies de carabiniers sont déjà réglementairement très faibles, ainsi que le fait remarquer M. le commandant en chef dans son rapport sur la dernière campagne.

Les facultés physiques et morales de la troupe sont en général satisfaisantes. L'âge varie beaucoup dans la réserve. Dans quelques cantons l'on ne dépasse pas 32 ans, dans d'autres l'on va jusqu'à 38.

Dans les compagnies d'élite il s'est trouvé 872 carabines à l'ordonnance, 111 anciennes carabines modifiées à balles coniques, et 47 anciennes carabines à balles rondes. Dans la réserve on a reconnu 218 carabines à l'ordonnance, 635 carabines à l'ancienne ordonnance modifiées à balles coniques, et 238 à balles rondes. Il résulte de ces données que dans deux ans les compagnies d'élite seront entièrement pourvues de carabines à l'ordonnance.

Cela ne pourra avoir lieu que dans 4 à 6 ans pour la réserve, particulièrement dans les cantons où l'on suit encore le système de l'emmagasinement.

Les résultats de l'instruction ont été satisfaisants et la discipline exemplaire.

5° *Instruction des officiers de santé.*

L'ouverture d'un crédit plus étendu a permis d'étendre considérablement l'instruction des officiers de santé ; au lieu de deux *cours sanitaires* il y en a eu quatre, les médecins, les économes, les infirmiers et les fraters ont été réunis à Zurich et à Thoune ; à Lucerne et à Bellinzone il n'y a eu que des infirmiers et des fraters. L'instruction a duré deux semaines pour les médecins et les économes, et trois semaines pour les infirmiers et les fraters.

Les cours ont été suivis par le personnel suivant :

<i>Zurich</i> :	Médecins d'ambulance . . .	6
	Médecins de troupe . . .	15
	Economes	1
	Fraters	18
	Infirmiers	4

Thoune :	Médecin de division . . .	4	
	Médecins d'ambulance . .	5	
	Médecins de troupe . . .	15	
	Economes	2	
	Fraters	19	
	Infirmiers	10	
			52
Lucerne :	Fraters	17	
	Infirmiers	8	
			25
Bellinzona :	Fraters	17	
	Infirmiers	6	
			23
Total			144 hommes.

Le résultat de ces écoles est très satisfaisant. Sauf quelques fraters, tout le personnel est bien doué au physique et au moral, l'équipement est réglementaire. L'instruction, quoique courte, a été bien employée; le service pratique a surtout été exercé. Les fraters et les infirmiers ont montré plus d'habileté dans le pansement et dans le transport des blessés que de connaissances théoriques; leur service en campagne serait d'une grande utilité.

Il est à désirer que les cours sanitaires puissent être organisés et étendus de manière à y appeler tous les médecins militaires qui débutent, et tous les fraters et infirmiers nouvellement recrutés.

Le service sanitaire dans les écoles militaires a été fait tour à tour par des médecins d'ambulance et des médecins de troupe; il ne donne lieu à aucune observation particulière. Le médecin en chef se plaint de ce que les rapports lui arrivent très irrégulièrement et d'une manière incomplète, ou que très souvent ils manquent tout à fait. On tâchera de remédier à cet inconvénient en prenant les mesures nécessaires.

Il n'y a pas eu cette année d'inspection du personnel et du matériel du service sanitaire dans les cantons; la série des inspections commencée en 1840 s'est terminée en 1856. Il est probable que la plupart des cantons sont fournis des objets réglementaires; il sera cependant avantageux de renouveler les inspections, afin de voir si les lacunes signalées précédemment ont été comblées, et si le matériel est convenablement entretenu.

b) Ecole centrale.

Notre rapport sur la gestion pendant l'année 1855 a déjà montré que l'école centrale avait besoin d'une réforme complète. En tâchant d'approcher du but, c'est-à-dire d'arriver à un développement et une instruction supérieure des officiers de l'état-major fédéral, des officiers supérieurs d'infanterie et des officiers et sous-officiers des armes spéciales, il faut souvent avancer en tâtonnant. Sous l'ancienne or-

ganisation l'on se plaignait surtout de la longue durée de l'école ; les demandes d'exemption étaient si nombreuses et si bien motivées, qu'il devenait presque impossible de réunir un nombre suffisant d'officiers à l'école. Parmi ceux qui y assistaient, un certain nombre, dès la sixième ou septième semaine, c'est-à-dire du moment où l'école devenait le plus utile, était distrait par des affaires domestiques et ne travaillait plus avec la même application. Les chaleurs de l'été rendaient très pénible l'instruction théorique, qui devait cependant précéder les exercices pratiques. Après y avoir mûrement réfléchi et avoir pris l'avis d'officiers expérimentés, on a essayé une séparation entre l'école théorique et l'école d'application ; la première devait durer 4 semaines d'hiver et la seconde 5 semaines d'été. C'est ce qui a eu lieu en 1857 ; l'école de théorie se réunit à Arau, et l'école d'application à Thoune.

Ecole de théorie.

Voici quelle était la composition de cette école :

Commandant et instructeurs . .	17
Etat-major du génie, officiers . .	3
» » aspirants . .	6
Etat-major d'artillerie, officiers . .	3
Etat-major général, officiers . .	10
Génie, officiers	4
» aspirant	1
Artillerie, officiers	36
» aspirants	15
Cavalerie, officiers	5
Carabiniers, officiers	4
Infanterie, commandants de bataillon, majors et aides-majors . .	27
Total	131

Pour le service et l'instruction, l'école a été répartie en cinq divisions :

Première division : officiers de l'état-major général et de l'état-major d'artillerie.

Deuxième division : officiers et aspirants de l'état-major du génie.

Troisième division : officiers d'artillerie.

Quatrième division : officiers d'infanterie, de cavalerie et de carabiniers.

Cinquième division : aspirants d'artillerie.

27 soldats du train du canton d'Argovie, appelés à l'école pour soigner les chevaux, étaient incorporés à cette division pour le service intérieur.

L'instruction a été donnée conformément à un plan arrêté par notre Département militaire ; les diverses branches, réparties entre les instructeurs, ont été enseignées à chaque division séparée ou à plusieurs divisions réunies. Les enseignements purement théoriques ne pouvaient naturellement être donnés que dans les salles de théorie. Mais lorsque les exercices sur le terrain pouvaient y être rattachés, cela se faisait dans les limites du possible. L'école de brigade d'infanterie a été exercée sur la place d'exercice avec des cordeaux ; après quelques leçons sur les mouve-

ments des armes combinées, les officiers ont fait la reconnaissance d'un terrain déterminé, et ont ensuite rédigé un travail sur l'emploi des différentes troupes faisant partie d'une division. Après un cours sur les armes à feu portatives en usage dans notre armée, les officiers ont fait des essais avec ces armes, pour apprendre à connaître leur portée et leur trajectoire ; il en a été de même pour les bouches à feu, en tirant au but un certain nombre de coups avec les différentes espèces de projectiles.

L'esprit et la discipline de l'école ont été excellents. L'on pouvait craindre que les théories continuelles, à peine interrompues par une leçon d'équitation, ne produisissent de la lassitude et du dégoût. Mais quand même ces sentiments peuvent avoir existé chez un nombre majeur des assistants, il n'a pas ralenti leur zèle ; la discipline exemplaire qui y a continuellement régné prouve suffisamment l'excellent esprit qui animait tous les officiers présents à l'école, sauf de très rares exceptions.

Nous avons dit que les officiers et les aspirants du génie formaient une même division. Leurs travaux étant en général les mêmes, et vu leur petit nombre et le genre d'enseignement qui leur est donné, cet arrangement était possible. Du reste, tout en s'occupant spécialement de ce qui concerne leur arme, les aspirants du génie suivirent néanmoins des leçons sur les règlements d'exercices d'infanterie, sur le règlement général de service, sur la connaissance du matériel, sur la comptabilité et sur les rapports. Par contre les aspirants d'artillerie ont été séparés des officiers, d'abord à cause de leur grand nombre, ensuite parce que l'école devait atteindre un autre but chez les officiers que chez les aspirants. Il s'agit de donner aux premiers un perfectionnement militaire avancé, tandis que les seconds ne doivent apprendre que les éléments du service d'artillerie.

Les connaissances préliminaires des aspirants du génie, et les résultats de leurs travaux à l'école ont été en général satisfaisants. L'on ne peut pas en dire tout-à-fait autant des aspirants d'artillerie ; les examens de quelques-uns d'entr'eux ont laissé beaucoup à désirer.

Ecole d'application.

L'effectif de cette école n'a été différent de ce qu'il était dans les deux dernières années que pour l'artillerie. L'organisation de l'école centrale était restée la même depuis son origine pour l'artillerie et le génie ; elle répondait aux circonstances d'alors, car lorsque certains cantons ne faisaient que peu de chose pour l'instruction des armes spéciales, il était nécessaire d'amener chaque année le plus grand nombre possible de sous-officiers et même de soldats dans un établissement central, pour en former un noyau de troupes uniformément instruites. Mais depuis ce temps des changements importants ont eu lieu ; l'instruction des armes spéciales a été centralisée, les sous-officiers et les soldats ont des écoles de recrues et de répétition régulières, l'école centrale doit donc avoir pour but de donner aux cadres une instruction plus avancée que celle qui est donnée dans les autres écoles. Ce sont donc surtout les officiers et les sous-officiers des grades plus élevés, qui doivent être appelés dans cette école ; mais pour que ceux-ci puissent être convenablement

employés, il faut qu'il y ait à l'école centrale des troupes dans lesquelles on puisse les incorporer. C'est ce qui peut se faire, soit en y appelant des compagnies déjà organisées, soit en réunissant une école de recrues avec l'école centrale. On a préféré ce dernier mode; une école de recrues composée de détachements d'artillerie de Berne, de Fribourg et de Soleure, a été jointe à l'école centrale pendant les trois dernières semaines.

Les divers corps de troupes sont entrés successivement à l'école, tandis que les officiers, sous-officiers et aspirants déjà présents étaient occupés les deux premières semaines et une partie de la troisième, conformément au plan d'instruction, dans leurs divisions respectives.

Voici quel a été l'effectif de l'école au complet :

Etat-major de l'école	7
Instructeurs et sous-instructeurs	31
Officiers d'état-major	18
Génie (sapeurs n° 1, Vaud; sapeurs n° 9, Berne; pontonniers n° 3, Berne)	314
Artillerie	338
Cavalerie (dragons n° 5, Fribourg; n° 13, Berne)	137
Carabiniers (compagnie n° 3, Vaud; n° 7, Valais)	189
Infanterie (4 bataillons réduits de Zurich, St-Gall, Grisons et Neuchâtel)	1540
Total	2574

L'effectif en chevaux était à la fin de l'école :

Etat-major	35
Artillerie	221
Cavalerie	237

Total 493 chevaux.

L'armement, l'habillement et l'équipement ont été inspectés dans chaque corps. L'uniformité était assez complète dans les armes spéciales, et les différences étaient peu sensibles. Les bataillons de Zurich et de St-Gall étaient les mieux équipés parmi les troupes d'infanterie. Ils étaient aussi mieux armés que ceux des Grisons et de Neuchâtel. Les fusils de Neuchâtel auraient pu à peine servir en campagne. L'habillement était aussi, dans ces deux derniers corps, beaucoup moins régulier que dans les premiers. La discipline a été très bonne. Les officiers surtout ont montré le meilleur esprit, et leur exemple a exercé une influence salutaire sur l'ensemble du service.

La tactique élémentaire était en général familière aux divers corps de troupes. Les bataillons des Grisons et de Neuchâtel étaient, il est vrai, moins exercés que les deux autres; mais comme ceux-ci sont entrés à l'école huit jours après les premiers, le service ne s'est pas senti de cette différence.

(A suivre.)